

# LES ÉCRITS PROFESSIONNELS DU PSYCHOMOTRICIEN et SES ENJEUX

L'écrit professionnel du psychomotricien, rendu obligatoire par la législation, doit prendre toute sa place dans le processus de communication en équipe pluridisciplinaire. Il nécessite pour ce faire une prise de recul afin de structurer sa pensée, mettre en mots, compréhensibles par tous, les observations du clinicien, tout en utilisant la terminologie spécifique à la psychomotricité. S'agissant d'inscrire un diagnostic et un projet de soin pour un patient à un temps T de sa vie, l'écriture d'un bilan, d'une évaluation, nécessite également de la méthodologie pour donner sens à l'observation et à l'analyse clinique du psychomotricien, et devenir ainsi un outil de dialogue au service de la profession :

**Parcours concourant au développement des compétences :** des psychomotriciens exerçant en institution, ou en libéral

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- **Repenser son rapport à l'écrit** et l'utiliser à la fois comme une médiation, un outil de distanciation dans son travail au quotidien, et de communication.
- **Améliorer ses techniques de rédaction** en vue de transmissions structurées, synthétiques et pertinentes, adaptées aux objectifs et aux destinataires.
- **Mesurer la responsabilité et les enjeux** de la transmission des compte-rendu écrits.
- **Utiliser avec justesse la terminologie spécifique** de la psychomotricité.
- **Intégrer l'écrit professionnel** comme un outil d'élaboration clinique de la pratique psychomotrice : au-delà de la transmission de résultats de tests, être en capacité de poser un diagnostic psychomoteur et de présenter la problématique psychomotrice du patient.

## CONTENUS

- **Les difficultés liées à l'écriture :** page blanche et inhibition, écriture-exposition, implication et affirmation du rédacteur, objectivité et subjectivité ... : les identifier et les analyser afin de développer sa capacité à s'engager dans la démarche d'écriture professionnelle.
- **La posture de l'écrivain.**
- **Les différents écrits et la législation :** secret professionnel, déontologie, éthique et confidentialité.
- **La terminologie psychomotrice :**
  - Les registres sémantiques : précision et clarté des termes utilisés au regard des lecteurs.
  - Les diagnostics et avis du psychomotricien au regard des classifications et autres référentiels médicaux et paramédicaux.
- **L'écriture d'un bilan psychomoteur, initial ou d'évolution :**
  - Méthodologie : structurer un écrit pour qu'il soit un bon outil de décision, Prendre en compte des grands domaines de l'organisation psychomotrice d'un sujet.
  - Au-delà d'une position informative, garder une posture réflexive entre le vécu des séances et la mise en forme de l'écrit, ou comment le travail d'écriture peut aussi nous aider à repérer, élaborer et transcrire la problématique du patient.
  - Les enjeux de la problématisation, et de la transmission écrite.
  - L'écrit professionnel : **un des outils de la relation thérapeutique en psychomotricité.**

**Références théoriques :** J. de Ajuriaguerra, C. Ballouard, T. Benavidès, P. Bensadon, P. Bensoussan, A. Ciccone, B. Jacobi, J. Riffault, J. Rouzel, E. Roudinesco, les textes réglementaires du Code de la Santé Publique et des Affaires Sociales, les différentes classifications des troubles mentaux...

## MÉTHODOLOGIE et OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Identification des besoins des participants
- Apports théoriques et technique
- Travail d'écriture individuelle et relecture/analyse en atelier
- Echanges interactifs entre les participants et la formatrice
- Le travail intersession permettra une meilleure appropriation des apports techniques ainsi qu'une plus grande efficacité dans le travail d'écriture.
- Remise de documents sous forme digitale
- Evaluation des acquis tout au long de la formation.

*N.B. : Il est indispensable que chaque participant apporte des notes personnelles (en respectant le secret professionnel) : notes de premières observations ou examen psychomoteur, notes permettant d'écrire un projet thérapeutique.*

## Sanction de la formation :

- Un tour de table est effectué à la fin de la formation avec les participants.
- Un questionnaire d'évaluation du stage est rédigé en fin de stage par chaque participant.
- Une attestation d'assiduité et de présence sera transmise à chaque stagiaire.

**Suivi de la formation :** Un questionnaire post-formation sera proposé aux stagiaires dans les semaines qui suivent la formation.



**Public :** Psychomotriciens D.E.  
10 participants maximum

**Durée de la formation :**  
5 jours en 2 sessions de 3 + 2 jours (35 h)

**Dates 2024 :**  
- 1<sup>ère</sup> session : Du 10 au 12 octobre 2024  
- 2<sup>ème</sup> session Du 29 au 30 novembre 2024

**Lieu :** PARIS (75)

**Formatrice**  
Françoise LORCY-CARRÉ,  
Psychomotricienne D.E.

**Moyens pédagogiques et matériels mis à disposition par le commanditaire :** Salle de formation équipée de chaises, tables, tableau, vidéoprojecteur.

**Documents contractuels**  
Toutes les actions de formation dispensées par **S Pass Formation** font l'objet d'une convention de formation. Ces documents accompagnés du règlement intérieur, de l'attestation d'informations préalables à l'inscription, de la fiche descriptive d'action de formation, complètent le devis détaillé et complet.

**Engagement qualité de l'organisme prestataire d'actions de développement des compétences :**  
L'organisme satisfait aux exigences du Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

**Tarif 2024 :** 1520 euros T.T.C. les 5 jours